



Déclaration liminaire du Comité Technique de la Gendarmerie Nationale du 9 juin 2021

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le SNPC-FO souhaite avoir une pensée pour tous les personnels de la gendarmerie touchés de près ou de loin par la COVID.

Nous espérons toutes et tous que bientôt, cette crise sanitaire qui dure depuis plus d'un an, sera derrière nous et que l'ensemble des personnels pourra reprendre une vie sociale et professionnelle normale.

Cette crise laissera indéniablement des traces. Le moral des personnels étant au plus bas, il faudra du temps pour retrouver une ambiance de travail sereine. A partir d'aujourd'hui, le retour en présentiel devra se faire dans le respect des directives, de façon progressive, en tenant compte de la situation sanitaire locale mais aussi des situations individuelles. La réussite de cette sortie crise est l'affaire de toutes et tous.

Sur un plan professionnel, que pouvons-nous retenir de cette période difficile ? Elle nous a très certainement permis de découvrir de nouvelles méthodes de travail et de nouvelles façons de se réunir.

Le télétravail en est l'exemple type ! Par la force des choses de nombreux collègues ont été contraints de rester chez eux pour travailler. Ce qui n'était pas possible avant la crise l'est soudainement devenu...

Le SNPC-FO revendique, depuis la mise en place du télétravail dans la fonction publique, que les personnels civils, puissent, s'ils le souhaitent, télétravailler. Malheureusement les postes CLIP mis à disposition sur notre périmètre ne permettent pas aux agents de télétravailler correctement comme peuvent le faire les agents des périmètres police et préfecture avec NOEMI.

La gendarmerie en a vraisemblablement tiré les enseignements en se dotant d'UBIQUITY. Ce système deux fois moins coûteux que NOEMI va permettre aux agents de pouvoir travailler sur l'ensemble des applications-métiers (CHORUS, AGHORA...) et surtout, à terme, d'avoir accès au réseau commun, condition indispensable pour un travail efficient. UBIQUITY arrive tardivement mais mieux vaut tard que jamais... !

Une réunion sur le télétravail et de présentation de l'outil aux organisations syndicales a été organisée récemment. Il nous a été rapporté que 20.000 postes allaient être déployés sur l'ensemble du territoire. Le problème est que dans un premier temps, seules les unités de terrain en seront dotées. Pourquoi organiser une réunion sur le télétravail si c'est pour, au final, nous dire « vous n'en aurez pas ! ». De qui se moque-t-on ? Le SNPC-FO condamne fermement cette politique de répartition. Tout en comprenant les contraintes budgétaires et opérationnelles, le SNPC-FO demande que sur les 20.000 postes, une partie soit ventilée au profit des personnels civils pour répondre aux demandes de télétravail. Au-delà des postes à responsabilités, des parcours de carrière, de la NBI, le télétravail participe également à l'attractivité d'un périmètre, encore plus aujourd'hui qu'hier.

Le SNPC-FO déplore que les maquettes R13 ne soient pas soumises pour avis au CTGN. Les régions de gendarmerie étant considérées comme des « Organismes Militaires à Vocation Opérationnelle (OMVO) », le CTGN n'a donc pas compétence sur ce point. Pourtant il y a beaucoup de choses à dire sur « l'avant et l'après »... En effet, nous constatons une perte conséquente de postes à responsabilités pour les personnels civils. Nous constatons également l'augmentation croissante de l'effectif de militaires du corps de soutien alors qu'en même temps celui des personnels civils baisse. A l'issue de cette réforme, 55 % des postes à responsabilités seront tenus par des militaires du corps de soutien contre 45 % pour les personnels civils. Ce constat est accablant ! Où est l'équilibre tant prôné par l'administration ?

Le SNPC-FO réclame un référentiel emploi permettant de positionner les personnels sur leur cœur de métier. Ainsi, les personnels civils occuperaient principalement des postes de soutien non opérationnel et les militaires du corps de soutien occuperaient les postes de soutien opérationnel.

Le SNPC-FO demande qu'un équilibre soit trouvé dans la réforme R13.

S'agissant de l'accompagnement des agents impactés par cette réforme, le SNPC-FO demande une implication sérieuse des BGP locaux afin de répondre aux attentes de nos collègues qui n'ont rien demandé et qui se retrouvent impactés. Le bureau personnel civil de la DGGN, en lien avec la DRH-MININT, devra suivre de près chaque situation. Tout agent restructuré devra être identifié et être de fait prioritaire lors des prochaines campagnes de mobilité au « fil de l'eau ». Un point d'information RH régulier devra être fait avec les organisations syndicales dans le cadre des R13.

Le SNPC-FO demande une étude comparative du coût réel entre le statut civil et celui des militaires du corps de soutien.

Le SNPC-FO demande un bilan sur la projection en théâtre opérationnel des militaires du corps de soutien depuis les 10 dernières années.

Le SNPC-FO demande l'ouverture des postes de GSRH en groupement pour des personnels civils de CAT A à l'instar des postes de SGO au sein des DDSP.

S'agissant des parcours de carrière de nos collègues techniques, le SNPC-FO demande, et ce depuis déjà bien trop longtemps, que les postes de directeur de cercle mixte, de chef CSAG, de chef de casernement, de service général soient ouverts plus largement aux personnels civils de la gendarmerie étant donné que ces missions n'ont aucun caractère opérationnel.

Le SNPC-FO se satisfait, enfin, de l'aboutissement du dossier relatif à l'indemnisation des personnels civils exerçant certaines fonctions au Musée de la gendarmerie nationale, dossier qu'il porte depuis le début. Qu'en est-il pour le dossier « astreintes et permanences » ? En effet, cela fait trop longtemps que nos collègues attendent d'être indemnisés à la hauteur de leur investissement.

Le SNPC-FO dénonce, une fois de plus, des dysfonctionnements graves dans la campagne 2020 de l'entretien professionnel. En effet, encore trop de N+1 et N+2 prennent cet exercice à la légère, voire profitent de ce rendez-vous important pour régler leur compte avec les agents. Le SNPC-FO rappelle que l'entretien professionnel est primordial pour le déroulement de carrière des agents, pour l'attribution de leur prime et qu'il est inacceptable de trouver encore de nombreux « chefaillons », non formés conduire des entretiens professionnels.

Le SNPC-FO demande que la formation à la conduite de l'entretien professionnel des évaluateurs soit rendue obligatoire. Le SNPC-FO demande, qu'avant tout rendez-vous d'entretien professionnel, ces derniers attestent de leur formation auprès des agents.

Enfin le SNPC-FO dénonce de nombreuses dérives malsaines. En effet, ici et là certains cadres, en toute impunité, n'ont plus peur de mentir aux organisations syndicales, de leur faire du chantage, de se croire au-dessus de toute réglementation, balayant d'un revers de la main toute l'importance que revêt le dialogue social. S'ils agissent de la sorte, c'est peut-être parce qu'ils se sentent protégés ? Cela ne peut plus durer car il en va de la qualité de nos relations. La gendarmerie a besoin, plus qu'hier, d'unité. Pour reprendre le terme de l'ancien Directeur, le SNPC-FO demande que les « blaireaux » soient identifiés et recadrés.

Merci pour votre écoute.